

Règlement de l'épreuve 2024

1. Engagement

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs la connaissance et l'acceptation, sans restriction, ni réserve, du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur notre site Internet :

<http://traildeloratoire.wix.com>

2. Organisateur

Le Trail de l'Oratoire est organisé par l'Union Sportive Vendômoise Athlétisme (USV Athlétisme).

3. Date de l'épreuve

Dimanche 23 juin 2024

4. Conditions de participation

Sont autorisées à participer toutes personnes médicalement aptes à la pratique de la course à pied et appartenant aux catégories d'âge stipulées dans l'article 5 ci-dessous. Chaque coureur doit impérativement présenter lors de son inscription :

- sa licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou un certificat médical datant de moins d'un an au jour de l'épreuve et portant la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».

Le droit de participation est assujéti à la présentation de ces documents lors de l'inscription. Les catégories d'âge prises en compte sont celles stipulées dans le règlement FFA.

5. Les courses

Le Trail de l'Oratoire se compose :

- d'une course nature de 21 km, en individuel, ouverte aux catégories masculines et féminines, junior, espoir, sénior et master (nés en 2006 et avant)
- d'une course nature de 15 km, en individuel, ouverte aux catégories masculines et féminines, cadet, junior, espoir, sénior et master (nés en 2008 et avant)
- d'une course nature de 9 km, en individuel, ouverte aux catégories masculines et féminines, cadet, junior, espoir, sénior et master (nés en 2008 et avant)
- d'une randonnée de marche nordique de 9 km
- d'une course de 2 km ouverte aux jeunes nés en 2009, 2010, 2011, 2012 et aux personnes en situation de handicapé
- d'une course de 1,5 km ouverte aux jeunes nés en 2013 et 2014
- d'une course de 1 km ouverte aux jeunes nés en 2015, 2016 et 2017

6. Tarifs

Les frais d'engagement sont :

- Course nature de 21 km : 16 € par coureur.
- Course nature de 15 km : 14 € par coureur.
- Course nature de 9 km : 12 € par coureur.
- Randonnée de marche nordique : 3 €
- Courses des jeunes : gratuit.

Les inscriptions s'effectuent par internet sur le site <http://traildeloratoire.wix.com> ou par courrier en faisant parvenir obligatoirement votre bulletin d'inscription (dûment rempli) accompagné d'une photocopie de votre licence sportive ou d'un certificat médical (de moins d'un an) et de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de USV athlétisme.

En cas de non participation à l'épreuve pour quelque raison que ce soit, le concurrent ne pourra prétendre au remboursement des droits engagés.

Les inscriptions sur place seront possible avec une majoration de 3 €.

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se déroulera dans le parc derrière la pharmacie en face du centre Leclerc rue de Courtiras le dimanche 23 juin 2024 à partir de 07h45.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. Départ - Arrivée

Le départ et l'arrivée des courses se dérouleront dans le parc derrière la pharmacie en face du centre Leclerc rue de Courtiras :

- 08h45 -> départ du trail de l'Oratoire de 21 km
- 09h00 -> départ du trail de l'Oratoire de 15 km
- 09h15 -> départ de la course de 9 km
- 09h20 -> départ de la marche nordique de 9 km
- 09H30 -> départ de la course de 2 km
- 11h30 -> départ de la course de 1,5 km
- 11h45 -> départ de la course de 1 km

10. Barrière temps

Les coureurs du 21 km qui passeront au 12ème km après 1h35 de course seront arrêtés. Cette barière temps correspond à une course à 8km/h. Il n'y aura pas de barière temps sur le 9 et le 15 km.

11. Récompenses

Un lot à tous les participants sera offert.

Une récompense aux 3 premiers hommes et femmes des courses nature 9 km, 15 km et 21 km ainsi que les premiers de chaque catégorie.

Il n'y a pas de cumul de récompenses.

12. Respect de l'environnement

Les chemins empruntés appartiennent soit au domaine public, soit à des propriétaires privés accordant un droit de passage spécifique pour cette épreuve. L'organisation demande donc à chaque participant de s'engager à respecter les personnes, le bien d'autrui et la nature. Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours.

13. Sécurité - Matériel

Chaque participant doit avoir pris connaissance de son parcours avant le départ de la course.

Chaque concurrent doit disposer de son propre équipement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, bris ou vol de matériel.

14. Assurances

Conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade, l'Association a souscrit, pour l'année en cours, une assurance « responsabilité civile, protection juridique, défense recours, etc. » spécifique à son organisation auprès de la compagnie d'assurance MMA dont le siège de l'agence locale est situé au 7 avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme. Ce contrat couvre les risques liés à l'organisation du « Trail de l'Oratoire », c'est à dire les dirigeants de l'association, tous les personnels travaillant bénévolement pour le compte de l'association organisatrice de l'épreuve, dans le cadre de leurs missions lors des réunions préparatoires et le jour de la course.

IMPORTANT : les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

15. Modifications – Report - Annulation

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autres, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, etc.) et ceci, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation ou à ses représentants.

Ces mêmes éléments peuvent amener l'organisation à modifier les parcours initiaux. Les participants ne pourront en aucun cas poser de réclamation pour cela ou demander un quelconque remboursement ou dédommagement.

16. Assistance Médicale

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes agréée. De plus, les organisateurs seront en liaison radio avec le centre de secours principal des Sapeurs Pompiers de Vendôme se situant rue du Tertre à Vendôme à proximité du bois de l'Oratoire.

17. Droit d'images

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail de l'Oratoire, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.